ACTION URGENTE

SUSPENSION DES EXPULSIONS MAIS L'ACTION DOIT SE POURSUIVRE

Les expulsions de Roms vivant dans des campements à Rome ont été suspendues la semaine dernière, grâce à l'action de militants d'Amnesty International et d'autres ONG. Cependant, cette suspension d'une semaine va bientôt prendre fin et le risque d'expulsion forcée reste élevé.

Le 22 avril, quelque 300 Roms vivant dans le camp non autorisé de la via dei Cluniacensi ont été expulsés. Une centaine d'entre eux a alors trouvé refuge dans l'église Saint-Paul-hors-les-murs. Après deux jours de négociations avec les autorités locales et des représentants de l'église, une solution de relogement a été proposée à l'ensemble du groupe pour les deux à trois mois à venir. Les propositions d'hébergement temporaire faites précédemment pour les femmes et les enfants uniquement avaient été refusées par les familles concernées car cela les aurait séparées.

À la suite des pressions exercées par la société civile, les autorités ont suspendu les expulsions le 25 avril pour une durée d'une semaine. Cependant, le risque d'expulsion forcée après cette période demeure élevé. Les autorités locales ont publiquement fait part de leur intention de reprendre les expulsions cette semaine.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en italien ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à stopper immédiatement toutes les expulsions forcées de Roms vivant dans des campements à Rome et à veiller à ce que les expulsions ne soient envisagées qu'en dernier ressort et dans le respect total des garanties inscrites dans les normes régionales et internationales relatives aux droits humains, notamment en termes de consultation et de solutions de relogement adaptées ;
- demandez-leur de permettre immédiatement à toutes les personnes qui ont été expulsées d'avoir accès à des recours effectifs et à un nouveau logement convenable, en veillant à ce que les familles ne soient pas séparées ;
- exhortez-les à suspendre immédiatement le plan Nomades et à prendre des mesures pour le repenser en consultation avec les personnes concernées afin que celles-ci puissent bénéficier de solutions de relogement adaptées et conformes au droit international relatif aux droits humains et que la ségrégation ne soit pas perpétuée.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MAI 2011 À :

Préfet de Rome
Giuseppe PECORARO
Via IV Novembre, 119/A
00187 Roma, Italie
Fax : +39 06 6729 4555
Courriel : urp.pref_roma@interno.it

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
Roberto MARONI
Palazzo Viminale
Via Agostino Depretis, 7
00184 Roma, Italie
Fax : +39 06 4654 9832
Courriel : caposegreteria.ministro@interno.it

Maire de Rome
Gianni ALEMANNO
Via del Campidoglio, 1
00186 Roma, Italie
Fax : +39 06 6710 3590
Courriel : sindaco@comune.roma.it

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Italie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 121/11. Pour en savoir plus : http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR30/009/2011/fr.
Action complémentaire sur l'AU 121/11, EUR 30/010/2011, 4 mai 2011

AMNESTY INTERNATIONAL